



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à huis clos sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, Mme Marie-Claude AYMARD, M. Jean-Marc KEHRWILLER, Mme Stéphanie VEYRET

Mme Corinne CHEVAL donne pouvoir à M. Daniel HUGOUD

Date de la convocation : 03 septembre 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 19h05

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MAI 2021

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

2a) ADMINISTRATION GENERALE

- **Modification des statuts d'Arche Agglo**

M. le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'agglomération a adopté le 7 juillet 2021 une délibération portant sur la modification de ses statuts. Celle-ci porte sur l'enseignement musical, la gestion des équipements sportifs, le déploiement des Maisons France Services et l'intégration des compétences eaux potables, assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines à partir du 1^{er} janvier 2020.

Approuvé à l'unanimité

- **Procès-Verbal de mise à disposition d'un bien**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2020 Arche Agglo a pris la compétence Eau et Assainissement, cela entraîne le transfert des biens (réseaux – poste de relevage). La Commune reste propriétaire des réseaux et poste de relevage construit avant la prise de compétence, tout ce qui sera construit après le 1^{er} janvier 2020 sera propriété d'Arche Agglo.

M. le Maire demande l'autorisation de signer le Procès-Verbal.

Approuvé à l'unanimité

2b) FINANCE – RESSOURCES HUMAINES

- Point sur les finances

M. Philippe MILAN Adjoint aux finances – Relations humaines fait un point du budget principal (Communal) au 31 août 2021.

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	399817.70€	124733.81€
Dépenses	317867.10€	150083.63€

- Mise en place d'une part supplémentaire IFSE régies

M. Philippe MILAN Adjoint aux finances – Relations humaines informe le conseil municipal que les arrêtés pris par M. le Maire sur la désignation de Mme SI-MOHAMED ET Mme BETTON comme régisseurs de la cantine et la garderie ont été retoqués par la Préfecture. Il nous faut créer une part supplémentaire IFSE Régies afin qu'elle soit intégrée dans leur prime IFSE.

Approuvé à l'unanimité

- Clôture du budget Assainissement

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier de M. le Percepteur de St Vallier M. MARCHAND, demandant de délibérer sur la déclaration de clôture du budget annexe assainissement 2019.

Approuvé à l'unanimité

- Demande de subvention exceptionnelle

M. le Maire informe le conseil municipal qu'Arche Agglo a reçu un courrier de Mme Carmen CAILLET Conseillère déléguée Culture et Associations à St Félicien concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Planète Territoirs ».

Il a été décidé en bureau d'exécutifs du 31 août 2021 de transmettre cette demande dans 41 communes.

Un courrier émanant d'Arche Agglo a été reçu en Mairie. Cette subvention exceptionnelle demandée est une aide pour les enfants en Kabylie.

M. le Maire propose de verser 200€. M. le Maire passe au vote.

- Pour 12 / Absentions 3

Approuvé à la majorité

2c) AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT

- Mise à disposition d'une benne

Mme Christelle FOSSE Adjointe à l'environnement présente au conseil municipal le travail de la commission environnement. La commission propose une mise à disposition gracieusement aux Gervandoises et Gervandois d'une benne pour les déchets verts, celle-ci sera positionnée derrière la salle Joseph BADEL (gymnase). L'accès à la benne sera du lundi au samedi de 7h30 à 17h30.

- Location d'une benne 30m³ = 104€HT / MOIS
- Transport aller / retour = 174€HT
- Traitement des déchets verts = 35€HT / Tonne

Approuvé à l'unanimité

- Destruction des nids des frelons

Mme Christelle FOSSE Adjointe à l'environnement informe le conseil municipal qu'Arche Agglo par délibération prend en charge à hauteur de 75€ la destruction des nids de frelon asiatique. La commission environnement propose une prise en charge du reste à charge à hauteur de 50€ maximum pour la destruction de nids de frelons asiatiques ou communs et une communication sera faite dans la gazette 2021.

Approuvé à l'unanimité

2d) URBANISME - VOIRIE

- Cession de terrain route des Creux

M. le Maire informe le conseil municipal que le 23 juillet 2021 avec M. Jean Sébastien GUIER Maire-Adjoint une rencontre a eu lieu avec le cabinet de Géomètres DMN pour la présentation du projet d'urbanisme de Messieurs BOSC – DELAS – TAREL. Ce projet se localise chemin des îles entre chez M. Christian MORFIN et la cave vinicole de M. Nicolas FAYOLLE. Une proposition de M. MAISONNAS (cabinet DMN) pour l'achat d'une bande de terrain appartenant à la Commune se trouvant au droit des parcelles concernées par ce projet.

Après que le conseil municipal en ait débattu sur ce sujet, M. le Maire propose de prendre rendez-vous avec les propriétaires et le géomètre afin de clarifier le projet.

- Appartement de la Cure

M. Jean Sébastien GUIER Maire –Adjoint en charge des bâtiments communaux présente le travail de la commission bâtiments – Urbanisme – voirie sur la réfection du logement situé au 1^{er} étage de l'ancienne cure. Ces travaux prévus vont dans le sens de la transition énergétique, en effet il est prévu de refaire l'isolation des murs, rénovations menuiseries extérieures (fenêtres – volets – porte intérieure), isolation du toit, rénovation du chauffage par le remplacement des radiateurs électriques très énergivores par une pompe à chaleur. Des travaux complémentaires sont prévus comme la création d'une ouverture entre la cuisine et le salon et la salle à manger, suppression de la salle d'eau du bas par un cellier, création d'un WC et modification de la salle d'eau à l'étage.

M. le Maire demande l'autorisation de faire les démarches de dossiers de subventions.

Approuvé à l'unanimité

3) QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Arche Agglo a reçu l'autorisation administrative de refaire le pont sur le ruisseau le Gervans route des Creux.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des futures dates de Commission.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dates pour les futures échéances électorales :

- Election présidentielle : 10 Avril 2022 et 24 Avril 2022
- Election Législative : 12 Juin 2022 et 19 Juin 2022

La séance est levée à 20h16.

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL

DEFINITIF